

## INFORMATION

Conformément aux dispositions de l'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales, la Ville de Bourg en Bresse publie ci-dessous les données synthétiques en euros relatives à sa situation financière (budget primitif 2020).

Informations financières – ratios		Valeurs	Moyennes nationales de la strate DGCL, communes de 20 000 à moins de 50 000 hab (comptes de gestion 2017)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 254,98	1 234,00
2	Produit des impositions directes/population	619,18	633,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 400,25	1 415,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	363,97	302,00
5	Encours de dette/population	984,86	1 076,00
6	DGF/population	185,21	198,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	64,20%	61,10%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.	98,10%	94,50%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	25,99%	21,40%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	70,30%	76,00%